

**TOGO- PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR
L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE
L'OUEST (WURI) - PHASE 2 – P169594**



**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

Février 2020

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
DEFINITION DE CONCEPTS CLES	5
INTRODUCTION.....	7
1. BREVE DESCRIPTION DU PROJET.....	7
1.1 Objectifs du projet	7
1.2 Arrangement institutionnel de mise en œuvre.....	8
1.4 Caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la zone du projet	10
1.4.1 Démographie.....	10
1.4.2 Santé	11
1.4.3 Education et formation	11
1.4.4 Activités du secteur agro-sylvo-pastoral	12
1.5 Risques et impacts sociaux potentiels du Projet.....	13
1.6 Méthodologie d'élaboration du PMPP.....	14
2. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	14
2.2 Activités envisagées	15
2.3 Consultation et participation des parties prenantes.....	16
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	16
3.1 Parties prenantes potentielles du projet	16
3.2 Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le Projet.....	17
3.3 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	17
4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	17
4.1 Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes	17
4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations.....	17
4.3 Stratégie proposée pour les consultations.....	21
4.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	21
4.5 Examen des commentaires	23
4.6 Phases de mise en œuvre du Projet.....	23
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	23
5.1. Ressources	23
5.2. Fonctions de gestion et responsabilités.....	24

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET	24
6.1. Procédures de Gestion des Plaintes du Projet	24
6.2. Actions envisagées	26
7. RISQUES POTENTIELS D'INSECURITES DANS LE PAYS	28
8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	28
CONCLUSION	28
ANNEXES	29

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
CDQ	Comités de Développement de Quartier
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	Cadre Environnemental et Social
CVD	Comités Villageois de Développement
MEP	Manuel d'Exécution du Projet
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
NIU	Numéro d'Identification Unique
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Partie prenantes
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre
WURI	West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion/ projet d'Identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest

DEFINITION DE CONCEPTS CLES

Parties affectées par le projet : L'expression « parties affectées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être négativement affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Autres parties prenantes : L'expression « autres parties prenantes » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Mécanisme de gestion des plaintes : Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

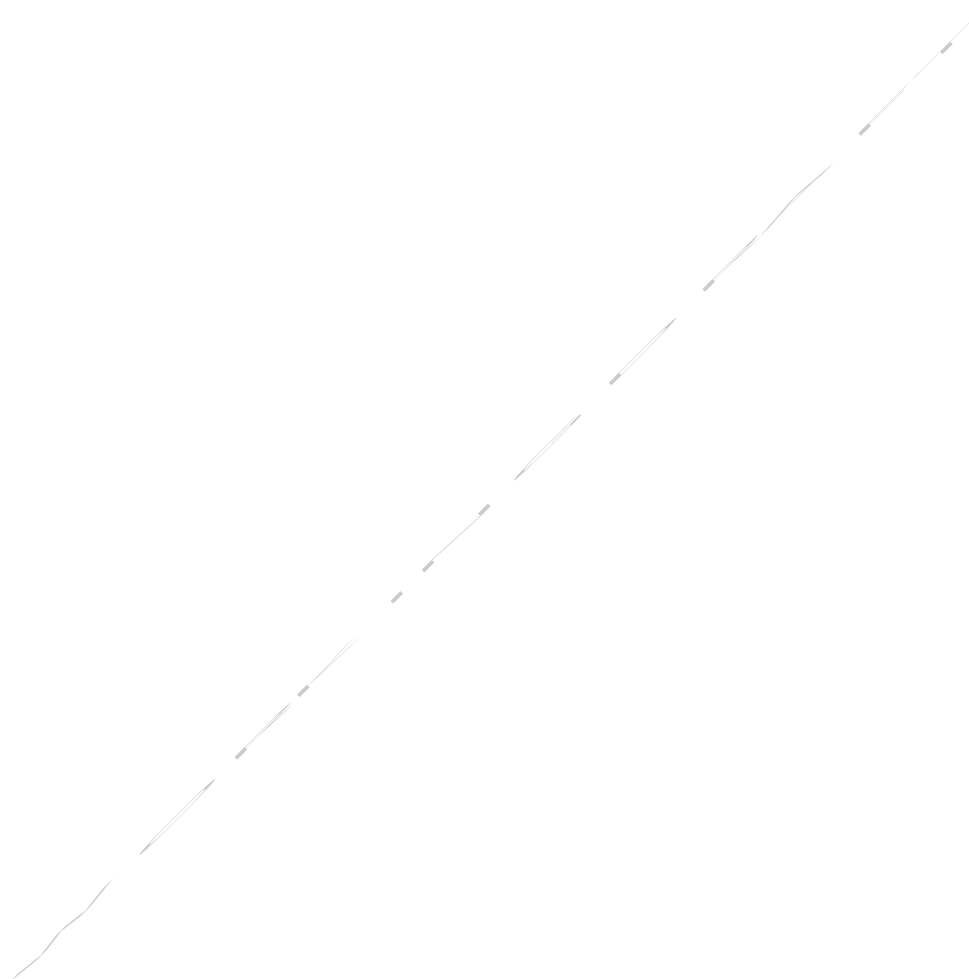
Personnes défavorisées ou vulnérables : L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Travailleur du projet : Il s'agit de toute personne employée directement par l'Emprunteur, (y compris le promoteur du projet et / ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs) ; (b) les personnes employées ou recrutées par des tierces parties pour effectuer des travaux liés aux fonctions clés du projet, indépendamment du lieu (travailleurs contractuels) ; (c) les personnes employées ou recrutées par les fournisseurs primaires de l'Emprunteur (employés des fournisseurs primaires) ; et (d) les personnes employées ou recrutées pour exercer un travail communautaire (travailleurs communautaires). Il s'agit des travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. Les travailleurs migrants sont des travailleurs qui ont migré d'un pays à l'autre ou d'une région d'un pays à une autre afin de trouver un emploi (CES Banque mondiale, 2017).

Risque environnemental et social : Le risque environnemental et social est une combinaison de la probabilité de la survenue de certains dangers et de la gravité des impacts dus à cette survenue (CES Banque mondiale, 2017).

Impacts environnementaux et sociaux : Les impacts environnementaux et sociaux se rapportent à tout risque potentiel ou réel : (i) sur l'environnement physique, naturel ou culturel, et (ii) aux impacts sur la communauté environnante et les travailleurs résultant de l'activité du projet à financer (CES Banque mondiale, 2017).

**PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE
L'OUEST (WURI) - PHASE 2 – P169594
TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)**



INTRODUCTION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) et identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

1. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Près de la moitié des habitants de l'Afrique subsaharienne, soit environ 500 millions de personnes, n'ont aucune preuve juridique de leur identité. Ce manque de documents d'identification crée d'énormes problèmes quotidiens pour les personnes concernées et pour l'administration. En effet, les systèmes d'identification sont devenus un des piliers fondamentaux de la société pour établir un contrat social entre le gouvernement et les citoyens, faciliter l'accès des citoyens aux services publics tels que la santé, l'éducation, etc.

En soutien aux Etats de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque Mondiale finance un projet multi-phase axé sur l'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest.

1.1 Objectifs du projet

L'objectif de développement du projet WURI « projet d'Identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest » est d'augmenter le nombre de personnes dans les pays participants qui ont une preuve d'identification unique reconnue par le gouvernement qui leur permet d'accéder aux différents services.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- ☞ Identification pour 100 millions individus de l'Afrique de l'Ouest d'ici 2028 (27% de la population de la CEDEAO)
- ☞ Identification pour 35 millions individus d'ici 2024 dans les pays de la 1ère Phase.

Au Togo, le projet vise à couvrir 80% de la cohorte de la population, soit environ 6 millions de personnes.

Le projet est structuré autour de trois composantes principales :

Composante 1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel

Dans le cadre de cette composante, le projet appuiera la préparation, le développement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel nécessaire pour structurer des systèmes d'identification fondamentaux solides. Cette composante financera également le développement d'un environnement juridique et réglementaire propice à l'établissement de liens entre les systèmes d'enregistrement civil déjà existants. Il assurera par ailleurs la reconnaissance mutuelle de l'authentification des services dans les États membres participants de la CEDEAO.

Composante 2 : Établir des systèmes d'identification fondamentaux solides et inclusifs

Cette composante soutiendra la création de systèmes d'identification fondateurs basés sur l'attribution de numéros d'identification uniques (NIU¹) associés à des données biométriques

¹ Numéros d'Identification Uniques

qui seront recueillies conformément aux normes internationales. Elle financera la conception, le développement et la mise en œuvre : (i) des aspects techniques de l'établissement d'un système d'identification de base, y compris les inscriptions en masse et les infrastructures de soutien; (ii) le renforcement de l'interopérabilité entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes d'identification fondateurs pour faire en sorte que le flux des nouvelles naissances et des nouveaux décès soit pris en compte dans le système d'identification de base; (iii) le développement des systèmes d'émission de titres de compétences de base; et (iv) les communications, les réclamations et la gestion du projet y compris la mise en œuvre des plans de gestion sociale - des normes ouvertes pour réduire les coûts, éviter la rupture du stock des fournisseurs - et offrir une flexibilité pour l'adaptation future.

Composante 3 : Faciliter l'accès aux services grâce au système d'identification

Elle sera axée sur la prestation de services aux niveaux national et régional. Plus précisément, elle soutiendra l'intégration entre le système d'identification de base et les programmes de protection sociale pour faciliter l'accès aux services. Pour encourager l'adoption de cartes d'identité reconnues par le gouvernement, cette composante permettra l'authentification des numéros NIU afin de faciliter l'accès aux services de filets de sécurité sociale. Les autres secteurs de services compris dans la composante 3 incluront la santé publique (ex : suivi des patients), les programmes de protection sociale, l'éducation (ex : carte étudiant), les communications mobiles (ex : identification de carte SIM) et l'inclusion financière (ex : connaître son client).

1.2 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Les organismes responsables de l'exécution du projet au Togo seront :

- ❖ **Le comité de pilotage du projet** qui assurera la supervision du projet, la mise en œuvre des orientations stratégiques du projet ainsi que la validation des plans annuels de travail. Le comité de pilotage sera mis en place avant l'entrée en vigueur du projet.
- ❖ **Les acteurs institutionnels** participant dans l'exécution des composantes du projet sont :
 - Le Ministère des Postes, de l'Economie Numérique et des Innovations Technologiques,
 - Le Ministère de la Justice,
 - Le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire,
 - Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
 - Le Ministère de l'Action Sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation,
 - Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique,
 - Le forum des organisations de défense des droits de l'homme,
 - La Commission Nationale des Droits de l'Homme au Togo (CNDH),
 - Le Groupe de travail des organisations de la société civile (OSC) sur les objectifs de développement durable (ODD),
 - La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH),
 - La ligue togolaise des consommateurs (LTC),

- ❖ **L'Unité de gestion du projet (UGP)**

L'Unité de gestion du projet (UGP), organe d'exécution du projet assurera :

- (i) La coordination avec les autres activités et programmes existants ou proposés présentant de nombreuses similitudes ;
- (ii) (ii) supervisera la mise en œuvre du projet et approuvera les plans d'action

annuels et les budgets ;

- (iii) (iii) examinera et approuvera les rapports d'activité du projet ; et (iv) évaluera les réalisations du projet.

❖ **Gouvernement et Banque mondiale**

La supervision du projet sera assurée par le Gouvernement représenté par l'UGP et la Banque mondiale en tant que bailleur de fonds. L'UGP comprendra un coordonnateur, un fiduciaire, un spécialiste social, le personnel informatique et un groupe de travail pour l'assistance technique. Tous seront recrutés conformément aux termes de référence acceptables pour la Banque mondiale. Le groupe de travail fournira une assistance technique aux départements ministériels sur la base d'un plan d'assistance technique détaillé et élaboré pour chaque composante.

Le manuel d'exécution du projet (MEP) sera adopté avant l'entrée en vigueur du projet en tant que recueil de procédures pour la mise en œuvre du projet, comprenant les procédures administratives, fiduciaires, de suivi-évaluation et les dispositions de gestion des risques sociaux du projet. Il inclura des termes de référence détaillés pour tout le personnel de l'UGP. Le manuel décrit la manière dont les activités du projet seront mises en œuvre, ainsi que les relations, les rôles et les responsabilités de chaque unité ou institution participante. L'UGP mettra à jour le manuel d'exécution du projet sur une base régulière. Le MEP précisera les modalités d'exécution et donnera des informations détaillées sur les activités appuyées par le projet. Le manuel de procédures sera approuvé pour définir le processus de contrats basés sur la performance et les rôles et responsabilités détaillés des acteurs (national, régional, local).

1.3 Zone d'intervention du projet

Le projet couvre l'étendue du territoire national et prendra en compte toutes les personnes physiques quel que soit leur lieu de résidence ou de domicile.

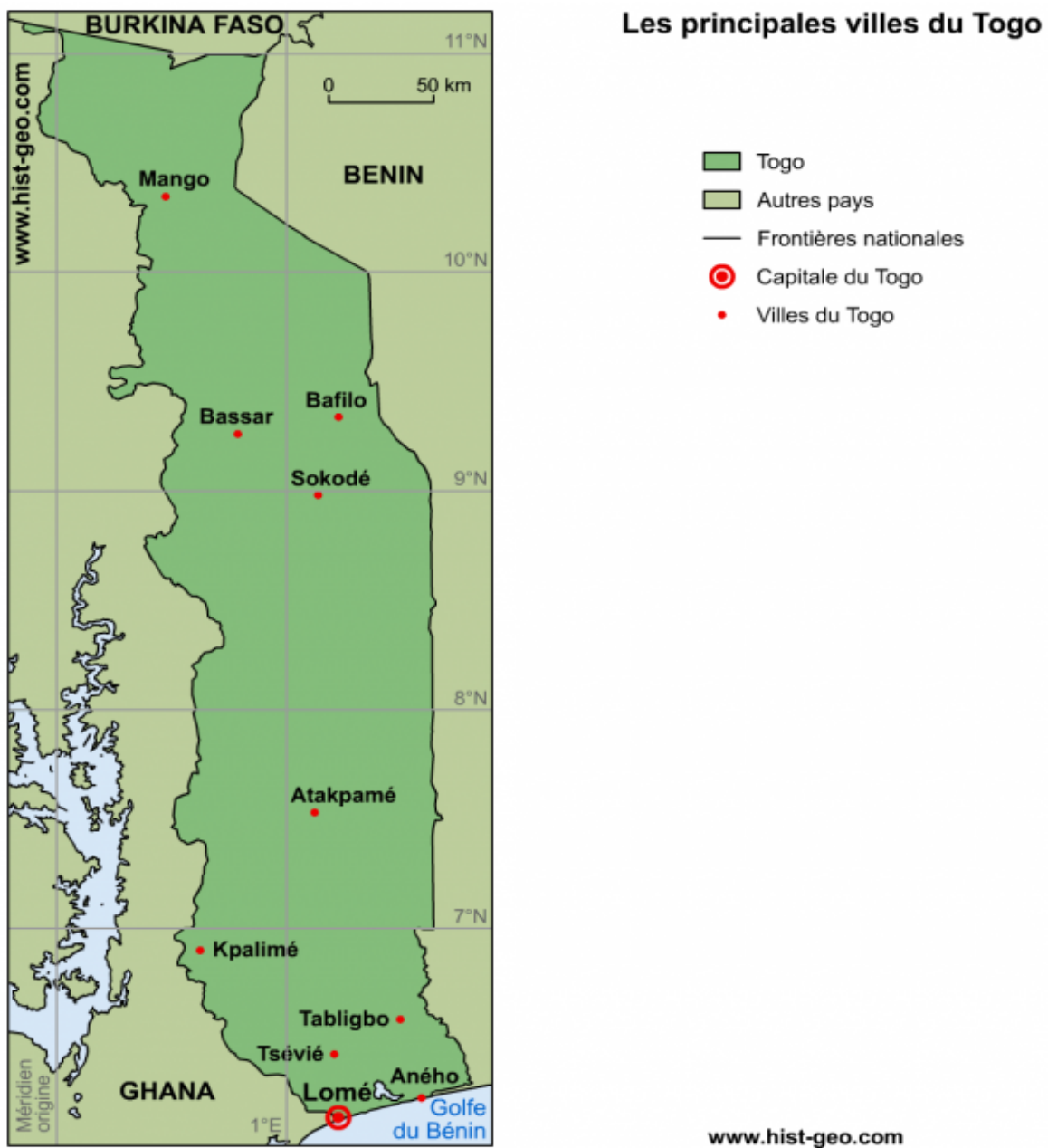


Figure 1 : les principales villes du Togo²

1.4 Caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la zone du projet

1.4.1 Démographie

La population togolaise, estimée à 7 552 318 d'habitants en 2015 dont 51,4% de femmes, 42% d'enfants de moins de 15 ans et 60% de moins de 25 ans (Perspectives

² Source : <http://www.hist-geo.com/togo/cartes/villes.php>

démographiques du Togo 2011-2031].³ Cette population double tous les 24 ans, conséquence d'une croissance rapide de la population (2,84%)⁴. Les jeunes de 15 à 35 ans représentent 33% de la population totale, ce qui constitue à la fois un atout et un défi⁵. Cette importante jeunesse, par manque d'emplois décents, est exposée aux fléaux sociaux tels que le banditisme, la prostitution, la délinquance, l'alcoolisme, etc. Le Togo connaît également des mouvements migratoires qui se traduisent notamment, par un exode rural (notamment vers la capitale Lomé) et une migration internationale ancienne et importante. Pour tirer profit du dividende démographique, le défi majeur est d'assurer un meilleur renforcement du capital humain et une meilleure prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre. Il faudra en outre faire en sorte que la croissance démographique puisse favoriser la promotion de la croissance économique.

1.4.2 Santé

La situation sanitaire du Togo est dominée par l'endémicité des pathologies infectieuses et parasitaires avec le paludisme comme affection dominante. Le système de santé togolais n'arrive pas à faire face à cette situation parce qu'il souffre de nombreux problèmes dont la répartition déséquilibrée des ressources humaines en défaveur des régions du Nord du pays, une faible fonctionnalité du système de santé de district, en particulier le système de référence et de contre référence et une faible fréquentation des structures de santé en de qualité de soins proposer aux populations.

Le défi de la disponibilité et de l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale commande, si l'on veut atteindre la couverture sanitaire universelle, un investissement conséquent dans le capital humain pour d'une part, améliorer la qualité et la quantité de l'offre des services de santé, réduire les inégalités régionales d'accès à la santé et renforcer la prise en charge et les mesures de prévention de toutes les formes de malnutrition et d'autre part, améliorer l'accessibilité financière des populations aux soins de santé. Les efforts doivent être poursuivis pour réduire la part toujours élevée des ménages dans les dépenses totales de santé qui selon les comptes de la santé étaient respectivement de 58,27% en 2010, 54,42% en 2013 et 53,15 % en 2014.⁶ Pour y arriver, le gouvernement a entrepris de rapprocher les soins des communautés à travers la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures de santé. Il a développé des initiatives de gratuité et de subventions ciblées. En outre, il a engagé la réforme du secteur visant à augmenter les interventions dans les zones les plus pauvres et auprès des populations les plus démunies et les plus vulnérables.

1.4.3 Education et formation

Le système éducatif togolais a un caractère généraliste et peu professionnalisant. Ce qui fait que le pays a un déficit de compétences. Le principal défi est de concevoir et mettre en œuvre la nécessaire réforme du système éducatif en mettant l'accent sur les formations professionnelles et techniques, formation de type dual ainsi que sur la valorisation de l'apprentissage. La réforme devra s'étendre aux curricula en y intégrant ceux liés à la gestion de l'environnement et spécifiquement ceux liés aux changements climatiques et aux risques de catastrophes. L'objectif ultime de cette réforme est de promouvoir l'auto-emploi et l'employabilité qui sont des exigences fondamentales auxquelles le système éducatif actuel

³ Il s'agit des informations recueillies dans le Plan National de Développement 2018-2022 du Togo élaboré le 03 Août 2018, <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>.

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

⁶ Lancement officiel du PND le 04 mars 2010, discours de circonstance du Président de la République, <https://sante.gouv.tg/node/522>.

ne permet plus de répondre. Elle permettra également l'apprentissage du savoir-faire endogène et l'amélioration des compétences des apprenants en matière de bonnes pratiques en adaptation et atténuation des changements climatiques et de prévention et gestion des catastrophes. L'adéquation entre le marché de l'emploi et la formation professionnelle constitue un défi à relever. Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'éducation-formation constitue un autre défi qui requière renforcement des capacités de pilotage et de gestion ainsi que des instruments de suivi de la dépense (revues des dépenses publiques, budget-programme, etc.).

Face à ces défis, le gouvernement a poursuivi ses efforts d'expansion du système éducatif en assurant l'éducation primaire pour tous. Le taux net de scolarisation a beaucoup progressé dans le primaire, passant de 87,8% en 2009/2010 à 94,3% en 2014/2015.⁷ Cependant, d'importants défis structurels en matière de qualité et de pertinence des formations demeurent. Près de 6% d'une génération d'enfants scolarisables n'ont toujours pas accès à l'école et près de 23% de ceux qui y ont accès abandonnent avant la fin du cycle primaire⁸. De même, la réduction des redoublements et des abandons scolaires (en particulier pour les filles), l'amélioration de la qualité des apprentissages et l'équité au niveau du pilotage et de la gestion du système (défaillance du mécanisme d'affectation des enseignants ; mauvaise gestion des ressources) constituent également des défis à relever. Il en est qui se situent également dans la capacité à cibler et à toucher davantage les enfants des milieux ruraux et les filles en particulier.

1.4.4 Activités du secteur agro-sylvo-pastoral

Le secteur de l'agriculture est composé de plusieurs types d'organisations paysannes. Il s'agit notamment de petits producteurs, des groupements et des pré-coopératives. Cela constitue un grand défi en termes d'organisation du secteur. Le système agro-sylvo-pastoral au Togo est confronté à plusieurs contraintes qui expliquent la faible productivité économique. Il s'agit notamment de : la faible professionnalisation des acteurs du secteur ; la faible structuration des chaînes de valeur et celle de la valorisation des productions ; la faible qualité des produits agricoles relativement aux exigences de l'exportation et de la transformation ; la forte dépendance du secteur des conditions climatiques ; l'absence de mécanismes de facilitation et de financement de la chaîne de valeur ; la faible qualité de l'investissement dans le secteur en termes de débouchés et d'emplois ; la faible implication des acteurs privés dans le secteur ; l'absence d'une stratégie claire de développement du potentiel économique à moyen/long terme pour constituer des pôles de croissance forts, intégrés et compétitifs autour desquels pourrait être structurée pour les années à venir une croissance accélérée, diversifiée et inclusive ; la faible disponibilité des compétences techniques nationales nécessaires à la transformation du potentiel économique, ce qui amène à questionner la capacité actuelle du système d'éducation et de formation professionnelle à fournir les compétences pour promouvoir la compétitivité ; des problèmes d'identification des bénéficiaires et de comptabilisation des emplois (analyse des impacts) ; un manque d'organisation des agriculteurs : seuls 8% d'entre eux sont regroupés dans 2500 coopératives ; un faible accès des femmes aux facteurs de production (terre, financement, technologie) au sein de la population agricole⁹.

⁷ IVème rapport de suivi des OMD au Togo.

<https://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/programme/Rapports/UNDP-TG-RSOMD-IV-2014.pdf>

⁸ <http://devbase.gouv.tg/node/780>.

⁹ PND 2018-2022 du Togo élaboré le 03 août 2018, <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>.

D'autres éléments expliquent la faible productivité du secteur agricole, notamment la non maîtrise de l'eau, l'insuffisance de technologies, les difficultés d'accès au foncier, le faible encadrement et l'insuffisance des infrastructures et équipements, l'enclavement des zones de productions (pistes, routes), le faible financement du secteur ainsi que les effets du changement climatique. Au regard de ce qui précède, le développement d'un pôle de transformation agricole (agropoles) ciblé sur la productivité pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, l'équilibre de la balance commerciale agricole et la création massive d'emplois agricoles restent un grand défi à relever au Togo.

Les résultats obtenus en matière de production céréalière sont positifs, avec un taux de couverture des besoins nationaux de l'ordre de 113 % et 111 %, respectivement en 2011 et 2015¹⁰. Il a ainsi pu couvrir ses besoins alimentaires et commencer à développer des filières d'exportation de céréales vers la sous-région, contribuant ainsi à réduire le déséquilibre de la balance commerciale. Ces excédents alimentaires se sont maintenus et ont été évalués en 2015 à 836433 tonnes de produits vivriers et à 902 130 tonnes en 2016¹¹.

Dans le sous-secteur de l'élevage, des appuis accompagnements du gouvernement dans le domaine de la protection zoo sanitaire et vétérinaire ont permis : (i) l'élimination de certaines zoonoses comme la maladie de Newcastle au niveau des volailles, la peste des petits ruminants, la peste porcine africaine, le charbon bactérien, la trypanosomiase animale pour la filière bovine ; (ii) l'amélioration du patrimoine génétique, de l'élevage des bovins et des petits ruminants en introduisant des géniteurs améliorateurs dans le système traditionnel ; (iii) la vulgarisation des abris améliorés ainsi que (iv) la mise en œuvre d'un plan de gestion de la transhumance. Malgré ces efforts qui ont permis d'accroître l'effectif des volailles, des petits ruminants (ovins/caprins), du gros bétail (bovins) et des porcins, le pays reste structurellement déficitaire en produits carnés. La production nationale couvre moins de 50% des besoins nationaux.

Dans le sous-secteur des pêches et de l'aquaculture, la production totale incluant tous les segments du sous-secteur (pêche maritime, pêche continentale et pisciculture) est d'environ 25.000 tonnes par an alors que la consommation est d'environ 80.000 tonnes par an, avec une consommation annuelle moyenne en poisson estimée à 13kg par personne¹². Ainsi, ce déficit en approvisionnement de poissons fait qu'une part importante des produits de la pêche consommée au Togo est importée (plus de 40.000 tonnes) pour satisfaire la consommation nationale. En dépit de sa faible performance, ce sous-secteur demeure important pour le développement d'une économie bleue, par l'importance de son rôle socioéconomique (filet de sécurité pour les groupes vulnérables), son rôle dans la sécurité alimentaire (protéines animales bon marché) y compris pour les populations éloignées du littoral et des cours d'eau, et pour ses opportunités de développement économiques (rentes et création d'emplois diversifiés) tant pour les petites exploitations extensives que pour les projets à plus grande échelle et intensifs.

1.5 Risques et impacts sociaux potentiels du Projet

Les risques et impact du projet seront faibles sur le plan environnemental. Cependant, il est classé dans la catégorie « substantiel » en raison des risques et impacts sociaux suivants : a) exclusion potentielle des groupes vulnérables ou défavorisés dans l'accès aux ID et aux services connexes, augmentant ainsi leur marginalisation ; et b) violation potentielle de la

¹⁰ PND 2018-2022 du Togo élaboré le 03 août 2018, <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>.

¹¹ PND 2018-2022 du Togo élaboré le 03 août 2018, <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>.

¹² PND 2018-2022 du Togo élaboré le 03 août 2018, <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>.

confidentialité des données ou mauvaise utilisation des données. Ces différents risques et impacts sociaux ont été considérés dans la conception du projet à travers les mesures suivantes : (i) le système d'identification étant conçu pour être universel, toutes les personnes sur le territoire seront incluses, indépendamment de leur nationalité ou caractéristiques socio-économiques; (ii) le développement de cadres juridiques et institutionnels solides, y compris sur la protection des données à travers les composantes 1 et 2; (iii) les données à collecter seront limitées à la biométrie, nom et date de naissance, sexe, etc. ; et (iv) des campagnes de sensibilisation ainsi que des stratégies de communication seront conçues de manière à éliminer les obstacles à l'universalité du système.

1.6 Méthodologie d'élaboration du PMPP

❖ Démarche

La démarche globale a consisté à désigner le président du comité préparatoire ainsi que les autres acteurs institutionnels concernés par le projet. Ensuite a suivi la mise en place du comité d'élaboration du PMPP. Le comité est chargé de collecter les données et de conduire les consultations et l'élaboration du PMPP en collaboration avec le consultant, spécialiste social recruté pour appuyer l'équipe de préparation du projet au Bénin. Durant la phase d'élaboration du présent PMPP, l'équipe a eu des séances d'échanges et de collecte d'information ainsi qu'un atelier de consultation publique impliquant des représentants des services techniques, des autorités administratives, des agences intervenant dans le système d'identification, des organisations de la société civile, ONG/Association y compris des personnes ressources (voir les listes des participants jointes en annexe3).

Après la collecte et le traitement par l'équipe de préparation du projet appuyée par consultant et l'examen de la Banque mondiale, le Gouvernement de la République Togolaise organisera un atelier national de validation du PMPP. Les observations et recommandations issues de cet atelier ainsi que les amendements finaux de la Banque mondiale seront pris en compte pour la finalisation du PMPP de WURI-Togo. La version finale sera publiée au Togo et sur le site web de la Banque mondiale avant la négociation du projet.

❖ Structuration du PMPP

Le présent document est structuré autour des points suivants :

- Description du projet ;
- Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Plan de mobilisation des parties prenantes ;
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;
- Mécanismes de gestion des plaintes ;
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

2. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du projet, dans le but de construire autour des

parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet. Dans le cadre de la préparation du projet des consultations publiques ont été organisées avec les parties prenantes, pour les informer, d'une part, des activités du projet, sa stratégie, les résultats attendus et, d'autre part, recueillir leurs préoccupations, craintes et suggestions pour une meilleure formulation du projet (voir rapport de consultation des parties prenantes et listes des participants en annexe).

Sans être exhaustif, le processus de consultation et de participation des parties prenantes dans le cadre de WURI-Togo comprendra les activités suivantes :

- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Stratégie de diffusion de l'information ;
- Exécution de la consultation et la participation des parties prenantes ;
- Gestion des plaintes ;
- Stratégie de feedback et de retour de l'information aux parties prenantes.

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) précisent les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et participation des parties prenantes concernées par le Projet.

2.2 Activités envisagées

Les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet ainsi que les mesures de mitigation applicables pour atténuer ces risques et impacts potentiels seront expliqués en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillis et pris en compte dans la mesure du possible dans la suite du processus de consultation et de participation à la réalisation des activités du projet. Il s'agit de :

- ❖ Élaboration, examen, validation, publication du PEES, du présent PMPP et du PGM (Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre) ainsi les termes de référence (TdR) de l'évaluation des risques sociaux du projet au Togo durant la phase de préparation du projet ;
- ❖ Préparation, mise en œuvre et suivi d'exécution du plan d'action de la gestion des risques de violences basées sur le genre (VBG), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ainsi que les éventuels plans de gestion des risques sociaux durant la phase de mise en œuvre du projet

Le Spécialiste social de l'UGP responsable de la gestion des risques sociaux du projet et les spécialistes de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) seront mis à contribution durant les études sociales (élaboration des instruments de gestion des risques) pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du Projet. Ils seront également impliqués dans l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet en matière de gestion des risques sociaux. Les organisations de la société civile, les ONG et associations œuvrant dans le développement social aussi bien locales que nationales seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les populations cibles du projet ainsi que les personnes et groupes affectés potentielles sur les dispositions de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

2.3 Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation sur les risques potentiels du projet ont été réalisés au cours de la mission de préparation du projet principalement durant l'élaboration du présent PMPP. L'équipe de préparation du projet a pu recueillir les avis, les préoccupations ainsi que les suggestions des principales parties prenantes sur la gestion efficace des risques sociaux du projet (rapport de consultation et liste des participants sont joints en annexe). Le PMPP sera validé par le Gouvernement du Togo et approuvé par la Banque mondiale. La version finale intégrant l'ensemble des commentaires des parties prenantes sera publiée au Togo et sur le site web de la Banque mondiale.

La consultation et la participation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts sociaux potentiels durant le cycle de vie du projet. La gestion des risques sociaux du projet sera sous la responsabilité du Spécialiste social de l'UGP appuyé par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les ONG/Associations locales, etc. Les Autorités Coutumières et Religieuses seront impliquées au besoin pour informer et sensibiliser les populations locales de leur territoire.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux et risques négatifs potentiels du projet par les parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation notamment l'évaluation des impacts et la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des documents de mitigation appropriées. Pendant l'exécution du projet la consultation et la participation des parties prenantes accompagnera toutes les activités de gestion et de suivi des risques environnementaux et sociaux. Des missions d'évaluation (mi-parcours et finale) appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1 Parties prenantes potentielles du projet

Les parties prenantes du Projet WURI regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant ou ayant un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre. Elles se composent de :

- Les acteurs des ministères et agences impliquées dans l'exécution du projet à travers le comité de pilotage ;
- L'UGP (techniciens et le personnel recruté) ;
- Le personnel des agences techniques et des services techniques déconcentrés des ministères ciblés y compris les services de défense et de la sécurité, les agents et personnes ressources des collectivités territoriales, les autorités coutumières et religieuses, les ONG/Associations de développement qui vont assurer l'intermédiation sociale, etc. ;
- Les entreprises contractantes du projet ;

3.2 Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le Projet

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer de travailleurs directs et de travailleurs indirects. Les travailleurs directs sont les employés du projet (techniciens affectés et/ou le personnel recruté) disposant de contrats formels. Les travailleurs indirects sont des agents d'entreprises partenaires du projet et des agents des entreprises en sous-traitance, etc.

3.3 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficulté à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation de vulnérabilité. En attendant les résultats de l'évaluation social qui vont définir avec précision les catégories de personnes et de groupes vulnérables dans le cadre de WURI-Togo, il ressort qu'ils seront, entre autres parmi :

- les femmes et des jeunes sans pièces d'identité et susceptibles d'être exclues du système d'identification unique en raison de leur marginalisation ;
- les personnes vivant avec un handicap/déficience ;
- les personnes du 3^e âges notamment celles vivant en milieu rural ;
- les personnes réfugiées au Togo ;
- les personnes en situation de précarité extrême et/ ou de difficultés spécifiques (orphelins majeurs, personnes démunies vivants seules, veuves, les personnes sans domicile fixe ou vivant dans la rue , etc.);
- les personnes appartenant à des groupes de minorité « défavorisée » tel que les communautés minoritaires en nombre ou avec un mode de vie spécifique (transhumants), les personnes avec orientation sexuelle particulière, les vendeurs du sexe/prostitues, les malades chroniques, etc. ;

4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UGP, le plan de participation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux, le site web du projet, les crieurs publics etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions par des moyens locaux accessibles au grand public.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, information et sensibilisation, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les campagnes d'information et de sensibilisation dédiées aux populations locales principalement les plus démunies seront organisées. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Le projet mettra à contribution les relais communautaires de niveau local (Comités de Développement de Quartier (CDQ) et Comités Villageois de Développement (CVD) et ONG/Associations) pour la diffusion de l'information afin de ratisser large et toucher le maximum de populations locales principalement les couches démunies plus confrontés au manque de documentation préliminaire d'identification (certificat de naissance). L'information et la sensibilisation permettra d'assurer la participation et l'épanouissement notamment des groupes vulnérables dans le cadre du projet par le biais d'une communication inclusive sur les avantages du projet :

- Prendre en compte intégralement toutes les personnes physiques (nationaux et non nationaux) vivant à l'intérieur du territoire national ;
- Augmenter le nombre de personnes qui ont une preuve d'identité reconnue par le gouvernement afin de faciliter l'accès aux services publics, en particulier pour les citoyens des zones rurales ;

Renforcer les cadres juridiques et institutionnels nationaux pour garantir la sécurité juridique de toutes les personnes enregistrées

Tableau 1: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	- Présentation du Projet ; - Participation à la formulation des instruments de gestion des risques sociaux du projet - Facilitation des consultations et participants des parties prenantes	- Mail - Téléphone - Réunions sur site - Diffusion documents projet	- Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale Avant et pendant la mission d'évaluation du projet / Avant la négociation du projet	- Equipe Banque mondiale - Personnes Ressources - Cabinet des Ministres concernés par le projet ; - Agences et services techniques - Autorités locales, ONG/Associations locales et représentants des communautés locales	Banque mondiale Gouvernement du Benin / Equipe de préparation du projet
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation du projet, opportunités, moyens de participation	- Mail - Téléphone - Réunions sur site - Consultations parties prenantes y compris les représentants des populations locales sur l'élaboration des instruments de gestion des risques sociaux du projet - Diffusion des documents et instruments de gestion des risques sociaux du projet - Vidéo-conférence	- Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale Avant et pendant la mission d'évaluation du projet /Avant la négociation du projet	- Equipe Banque mondial - Personnes Ressources - Cabinet des Ministres concernés par le projet ; - Agences et services techniques - Autorités locales, ONG/Associations locales et représentants des communautés locales ; - Consultants	Banque mondiale Gouvernement du Benin / Equipe de préparation du projet

PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI) - PHASE 2 – P169594
TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Exécution	- Diffusion du contenu des documents de gestion des risques sociaux du projet - Méthodes de mise en œuvre des mesures de gestion des risques sociaux du projet - Echéance de mise en œuvre des activités de gestion des risques sociaux - Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre du PMPP	- Mail - Téléphone - Réunions sur sites - Diffusion des documents - Formations	- Zone d'influence du projet - Le long du cycle de vie du projet	- Comité de Pilotage du Projet - Equipe technique de mise en œuvre et de suivi - Ministères et autres structures concernées - UGP - PAP potentiels - Autorités locales, ONG /Associations	UGP/Specialiste Social
Suivi-évaluation	- Indicateurs de mise en œuvre - Indicateurs de résultats - Rôles des acteurs dans collecte données - Période de collecte des données - Source de vérification des données	- Rapports d'exécution du projet - Visites terrain	- Durant le cycle de vie du projet -	- Comité de Pilotage du Projet - Comité Technique de Suivi - Banque mondiale - UGP du projet	UGP et Banque mondiale

4.3 Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc.) ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les ateliers d'information à l'intention des acteurs,
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

4.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes de mobilité réduites et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables dans différentes localités ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet sur la base des résultats de la mission d'évaluation des risques sociaux du projet et les éventuels plans de gestions des risques sociaux.

Tableau 2: Stratégie pour les consultations dans le cadre du projet

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION DU PROJET					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de de Mobilisation des	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale, Focus groups, ateliers avec les parties	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du	Equipe Banque mondiale Consultants Cabinet des Ministres concernés ;	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, Equipe de préparation du

**PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE
L'OUEST (WURI) - PHASE 2 – P169594
TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)**

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
	Parties Prenantes (PMPP), Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre	prenantes	projet Echéance : janvier 2020	Agences et services techniques déconcentrés ;	projet
	Evaluation sociale du projet : évaluation des risques sociaux du projet et détermination des mesures d'atténuation et de gestion (y compris les dispositions pour la prise en compte du genre et des groupes vulnérables)	Consultation des parties prenantes (réunions publiques, entretiens, focus group, etc.)		Personnes potentiellement affectées, Autorités locales, Services techniques, Populations Bénéficiaires du projet	Consultants ; Equipe de préparation du projet
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts négatifs du projet, préconisées à l'issue de l'évaluation sociale	Information, consultation et mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts sociaux potentiels du projet	Exécution des mesures, consultations des parties prenantes (réalisation d'enquêtes, réunions, entretiens, focus groups, ateliers de restitution et de validation, etc.)	Tout le long de la mise en œuvre du Projet,	Groupes vulnérables Autorités locales Communautés & ONG locales	Coordonnateur UGP, Spécialiste social, Spécialistes Passation de marché et Suivi-évaluation
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PMPP					
Suivi d'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre	Visites de terrain	Tout le long du cycle du Projet	UGP, ABE	Spécialiste social
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visites de terrain	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Toutes les parties prenantes y compris PAP	Coordonnateur UGP

4.5 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du projet va recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale. Il se chargera de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP. Pour les personnes se trouvant dans les zones rurales éloignées, outre les correspondances, elles auront la possibilité d'adresser leur feedback aux agents de terrain.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié, le responsable à la communication de l'UGP du projet sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.6 Phases de mise en œuvre du Projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du PMPP portent essentiellement sur :

- **Ressources humaines**

Dans le cas du Projet WURI-Togo, le principal responsable de la mise en œuvre PMPP est le Spécialiste social de l'UGP sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP. Il sera appuyé par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet, le personnel dédiés des prestataires et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation sociale.

- **Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

- Les informations sur **les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation**, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du Projet) seront fournies après le recrutement de cette dernière.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre et vu la classification faible du risque environnemental dans le cadre du projet WURI-Phase 2, toutes les activités de gestion des risques sociaux devront être illustrées dans le présent PMPP et s'exécuteront sous la responsabilité du Spécialiste social de l'UGP. Le Spécialiste social de l'UGP travaillera en étroite collaboration avec les autres spécialistes de l'UGP (suivi et évaluation, passation de marche, gestion financière, etc.) sous la supervision du Coordonnateur. Le Spécialiste social pourra compter sur l'ANGE et les éventuels organismes d'intermédiation avec lesquels le projet va contractualiser.

Les informations seront transmises au spécialiste social à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET

6.1. Procédures de Gestion des Plaintes du Projet

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution de WURI- Togo se fera à travers neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du projet, le MGP sera formellement élaboré sur la base des étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire du MGP fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du projet.

❖ *Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes*

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.).

❖ *Etape 2 : Analyse des plaintes*

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes sensibles, non sensibles ou celles non fondées et une procédure d'analyse adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles telles que les cas violences basées sur le genre, d'exclusion volontaire ou d'omission de personnes ou de groupes vulnérables (minorités ethniques ou de

mode de vie spécifique, veuve, orphelins majeurs, personnes ou groupes vivant avec les déficiences, réfugiés, déplacés internes, etc.), elles seront gérées au niveau national conformément aux dispositions spécifiques adaptées au contexte de la plainte. **Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont donc immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires au besoin pour le traitement des plaintes.** Dans tous les cas de figure, l'issue du traitement/résolution de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour les plaintes cataloguées sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du projet.

❖ ***Etape 3 : Investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte***

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour exécuter cette étape pour toutes les plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution.

❖ ***Etape 4 : Propositions de réponse***

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décrits ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après la mise à disposition des résultats des investigations.

❖ ***Etape 5 : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance***

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées.

❖ ***Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices***

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des

plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

❖ **Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte**

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués. En somme, de l'enregistrement de la plainte à son extinction totale, la durée moyenne estimée de la procédure de gestion de la plainte ordinaire serait d'environ 40 jours ouvrables et d'environ 45 jours ouvrables pour les plaintes sensibles. Le processus d'élaboration et la mise en place d'un MGP opérationnel dans le contexte de WURI-Togo fournira des délais de résolution qui tiennent compte des avis et préoccupations de toutes les parties prenantes.

❖ **Etape 8 : Rapportage**

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

❖ **Etape 9 : Archivage**

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

6.2. Actions envisagées

Les actions en vue d'assurer le fonctionnement du MGP sont récapitulées ci-dessous :

Tableau 3: Mise en œuvre du MGP

**PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE
L'OUEST (WURI) - PHASE 2 – P169594
TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)**

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en FCFA
Elaboration (préparation et validation) du MGP du Projet	Coordonnateur de l'UGP et Spécialiste social	Autres spécialistes du Projet (y compris le spécialiste a recruter pour appuyer la mise en œuvre du MGP) ; Services techniques ; Acteurs locaux Consultants	Trois mois après recrutement de l'équipe du Projet y compris le spécialiste social	PM
Mise en place des organes départementaux et nationaux du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant mécanisme à ceux existant et fonctionnels en les renforçant au besoin)	Coordonnateur de l'UGP	Spécialiste social, Spécialiste pour appuyer la mise en œuvre du MGP, Services techniques, Acteurs locaux	Un mois après la validation du MGP	PM
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	Spécialiste social	Autres spécialistes du Projet (y compris le spécialiste a recruter pour appuyer la mise en œuvre du MGP) ; Services techniques et acteurs locaux ; Consultants	Un mois après la mise en place des organes	PM
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés	Spécialiste social	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Permanent	PM
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur de l'UGP	Spécialiste social Responsable Service Financier	Dès la mise en place des organes	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialiste social	Spécialiste a recruter pour appuyer la mise en œuvre du MGP ; Consultants	Dès mise en place des organes	PM

7. RISQUES POTENTIELS D'INSECURITES DANS LE PAYS

Le Gouvernement à travers ministère en charge de l'intérieur et de la sécurité publique mettra en œuvre des mesures de sécurité pour faciliter les activités du projet dans les zones officiellement reconnues sensibles comme par exemple des dispositions de protection des forces de l'ordre pour faciliter le déplacement des populations vers des centres d'enregistrement des zones sensibles dans des conditions bien définies et le choix des emplacements bien clôturés avec l'accès contrôlé et sécurisé.

8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

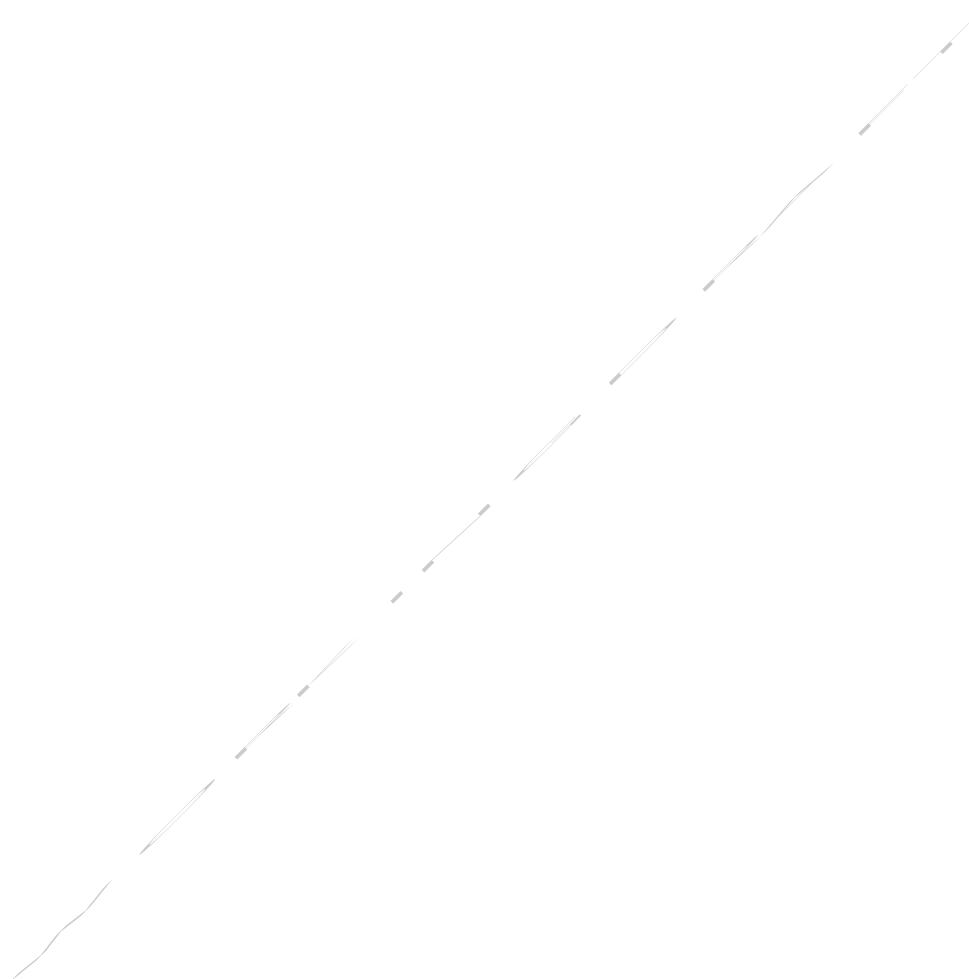
Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les plans de travail du projet (annuels, trimestriels et mensuels) qui préciseront pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP est le Spécialiste social, qui sera assisté du Spécialiste en suivi-évaluation du projet.

CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables de gestion des risques sociaux de la mise en œuvre du Projet WURI-Togo. Dans le cadre des dispositifs du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Le présent PMPP est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet WURI Phase 2 à la négociation du financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document dynamique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de Projet, afin de prendre en compte les besoins de consultation et de participation des parties prenantes dont les actions devraient apporter une plus-value considérable à l'atteinte des objectifs du Projet. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des travaux de l'atelier de consultation du 21 Janvier 2020



SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AU PROJET D'IDENTIFICATION BIOMETRIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES

Le mardi 21 janvier 2020 s'est tenu à l'hôtel Sancta Maria, un atelier de consultation des parties prenantes du projet d'identification biométrique des personnes physiques au Togo.

Cet atelier a vu la participation de 55 acteurs constitués des chefs traditionnels, des maires et des représentants des institutions publiques, des organisations non gouvernementales et des institutions financières.

La cérémonie officielle de l'atelier a été marquée par les interventions du coordonnateur du projet e-ID Togo, du représentant de la Représentante résidente de la Banque Mondiale au Togo et par le discours d'ouverture du Secrétaire Général du Ministère des Postes, de l'économie numérique et des innovations technologiques représentant Madame le Ministre.

Les travaux proprement dits ont débuté avec :

- La présentation de la vision du projet e-ID Togo ;
- La présentation du programme West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI) de la Banque Mondiale ; et
- La Présentation sur l'importance de l'implication des parties prenantes.

Après les présentations, la parole a été donnée aux différents participants afin de discuter autour des sujets suivants :

- 1- Questions et échanges sur le projet ;
- 2- Identification des parties prenantes additionnelles à mobiliser et comment les atteindre ; et
- 3- Identification des risques sociaux liés à la mise en œuvre du Projet.

I- Sur les présentations :

Intitulé de la présentation	Substance essentielle de la présentation
Présentation de la vision du projet e-ID Togo	1. Vision stratégique : - mettre en place un système d'identification biométrique moderne qui identifie de manière unique tous les individus. - Le NIU améliorera l'expérience et la satisfaction des citoyens. - Le projet s'inscrit dans le souci de la digitalisation des administrations publiques raison pour laquelle le projet est piloté par le ministère de l'économie numérique. - Les éléments clés pour la réalisation du projet : - Adoption d'une approche partenariale - Développement d'un écosystème numérique - Alignement sur les meilleures pratiques - Conception d'un système national d'identification - L'identification des personnes physiques est un élément fondamental pour la réalisation de nombreux projets : identification des abonnés mobiles, couverture maladie universelle, registre social unique, digitalisation de l'Etat civil, dématérialisation de la preuve d'identité, e-gouvernement, e-KYC (connait ton client). 2. points détaillés du projet : - Le projet favorise l'inclusion - Il repose sur une architecture (une plateforme digitale) fiable

	La gouvernance de ce projet repose sur la création d'une agence qui se charge de l'identification et de l'authentification des individus. Les leviers relatifs au projet sont : - Le cadre juridique impose une identification qui a un caractère à la fois optionnel et obligatoire. L'identifiant ne se substituera pas à l'état civil - Le format du numéro attribué est aléatoire et le délai de l'enrôlement des personnes est de 2 ans - Le business modèle est gratuit pour l'identification et facturé pour l'authentification - Au sujet du support de l'identifiant, il s'agit d'attribuer un numéro qui est inscrit dans un format papier plastifié.
Présentation du programme West Africa Unique Identification for Regional ; Integration and Inclusion (WURI) de la Banque Mondiale	1. Les défis de l'identification : - <i>Au niveau global :</i> Il est recensé un milliard d'« invisibles » et la plus grande proportion se trouve en Afrique subsaharienne L'absence de pièces d'identité rend difficile l'accès aux services - <i>Au niveau régional :</i> 70% des migrants recensés ne disposent pas d'identifiant 2. Des réponses aux défis - <i>Les approches traditionnelles (difficiles à mettre en œuvre)</i> La carte nationale d'identité : cette solution est difficile à atteindre car elle est très coûteuse L'établissement des cartes de façon sectorielle et fonctionnelle crée une fragmentation et est inefficace - <i>La meilleure approche</i> L'identification de base qui repose sur une plateforme digitale qui permet d'authentifier. L'ouverture de la plateforme à l'ensemble des secteurs

	limiterait les fragmentations. Elle va faciliter l'inclusion et la prestation des services. 3. Quid du programme WURI ? - <i>Un programme régional coordonné :</i> Augmenter le nombre des personnes qui ont une preuve d'identité unique Mettre les moyens pour rendre l'invisible visible à travers l'identification - <i>Vers l'intégration régionale :</i> Faciliter l'interopérabilité des plateformes. Pour ce faire, il faut des normes techniques partagées par l'ensemble des Etats membres de la sous-région Faciliter l'intégration à l'intérieur du continent Pour atteindre ces objectifs : - Renforcer le cadre juridique et institutionnel - Mettre en place une plateforme de base fiable et inclusive - Promotion de l'accès aux services au travers des identifiants 4. Comment gérer les risques sociaux liés à l'identification biométrique ? - Enseignements tirés des expériences internationales - L'étude ethnographique - Plan de gestion sociale dynamique - Consultation des parties prenantes - Mécanismes permettant de recueillir et de gérer les réclamations
Présentation sur l'importance de l'implication des parties prenantes.	Il est important de mobiliser les parties prenantes afin de favoriser la mise en œuvre d'un plan d'engagement environnemental et social du projet e-ID. l'élaboration de ce plan est une exigence de la Banque mondiale

	La mise en œuvre de ce plan nécessite : - La conformité avec les normes environnementales et sociales - Le suivi du plan d'engagement - La réadaptation du plan aux différentes évolutions constatées - L'évaluation et gestion des impacts environnementaux - L'élaboration des outils et instruments de gestion des risques - Gestion des fournisseurs et prestataires - L'obtention par l'Etat des permis, consentements et autorisation de la Banque mondiale - Suivi du plan par les tiers (les consultants, les experts nationaux et internationaux, la société civile... - Des formations à l'intention des populations
--	---

II- Sur l'intervention des participants :

Sujet discuté	Préoccupations soulevées par les participants	Réponses et commentaires autour des préoccupations soulevées
Questions et échanges sur le projet	- Qu'est-ce qui peut favoriser la pérennité du projet ? - Qu'attend-on des parties prenantes à ce projet ? - Quel est le droit de regard de la banque mondiale sur les bases de données stockées dans chaque pays ?	La pérennité du projet sera favorisée par : - La gratuité de l'attribution du NIU - La volonté du gouvernement d'adhérer au projet - L'utilisation du NIU comme accès aux services publics de l'Etat

	- Quid de la gestion des risques ? - Quelles sont les règles de sécurité de bases de données stockées ? - La prise en compte des personnes en situation de handicap ? - Comment faire si on n'a pas été identifié ? - Comment amener tout le monde à adhérer au projet ? - Nécessité de lier l'état civil à l'identification biométrique des personnes physiques - S'agit-il du fichage des citoyens togolais à travers cette identification biométrique ? - L'e-ID permettrait d'uniformiser les numéros ? - A quand le Dater center local ? - Quel est le processus d'authentification ?	On attend des parties prenantes : l'identification des potentiels risques liés à la mise en œuvre du projet e-ID, la recherche inclusive des solutions et la sensibilisation des populations. La Banque Mondiale n'a aucun droit de regard sur la base de données stockées cela relève de la souveraineté numérique des Etats Au sujet de la gestion des risques liés au projet, la tenue de cet atelier de consultation est l'une des approches adoptées pour la gestion des risques car à travers celui-ci les participants relèveront ensemble les risques et les voies de solutions pour les réduire, les gérer, voir les éviter. D'autres ateliers de consultations seront organisés. Les règles de sécurité des bases de données ont été déjà établies avec l'appui des experts dans le domaine de l'identification biométrique. Le process pour la mise en œuvre d'une plateforme digitale sécurisée et fiable de l'identification biométrique des personnes physiques est déjà élaboré. Les personnes en situation de handicap ont été prises en compte dans le projet de loi régissant l'identification biométrique des personnes physiques au Togo et d'ailleurs, à cet atelier de consultation,
--	---	---

		l'association Handicap international a été conviée pour exprimer ses opinions et préoccupations liées à la mise en œuvre du projet. Les campagnes d'inscription des personnes physiques seront faites de façon pérenne de sorte à enrôler les individus qui ne se sont pas faits identifiés lors des premières campagnes d'inscription. Pour amener tout le monde à adhérer au projet, il faudrait nécessairement faire impliquer les parties prenantes au projet d'identification et organiser des séances de sensibilisation à l'intention des populations. Sur la question de lier l'état civil à l'identification biométrique des personnes physiques, l'approche retenue par la Banque mondiale est de financer le lien entre l'état civil et l'identification biométrique. Le projet d'identification ne consiste aucunement à un « fichage » des personnes. Il existera d'ailleurs une loi relative à l'identification biométrique des personnes physiques qui garantit la protection des données des individus qui se feront identifier et authentifier. Le NIU permet une unicité des personnes physiques et cela aboutira à terme à une uniformisation des
--	--	--



		numéros. Ce numéro figurera sur les actes de naissance, la carte nationale d'identité, le passeport... Au sujet du dater center qui hébergera localement les données, un carrier hotel est en cours de construction et les constructions s'achèveront cette année. Ainsi à travers ce carrier hotel, le Togo abritera un big dater center qui permettra l'hébergement des données au Togo y compris celles stockées dans la base centrale des données de l'identification biométrique. Le processus d'authentification est défini dans le projet de loi sur l'identification biométrique des personnes physique. Il s'agit du processus par lequel le numéro d'identification unique (NIU) ainsi que les données démographiques ou biométriques d'un individu sont soumis à la base de données centrale des identités pour vérification de l'exactitude ou de l'absence desdites données.
Identification des parties prenantes additionnelles à mobiliser et comment les atteindre	Peuvent aussi être associés au projet : - Les partis politiques - Les autorités religieuses - Comité de développement à la base - Ministère de la Justice et la CNDH	Ces préoccupations ont été notées

	- Ministère de la Santé - Ministère de l'éducation et de l'enseignement - Forum des organisations de défense des droits de l'homme - LTDH, LTC - Ministère de l'action sociale - Groupe de travail des OSC sur les ODD	
Identification des risques sociaux liés à la mise en œuvre du Projet	- Risque lié à la non adhésion de certaines personnes pour des raisons d'appartenance politique - Risque de désinformation et d'escroquerie dans les villages reculés - Risque lié à la fiabilité du système - Risque lié à la pérennité du projet - Risque de facturation excessive de l'authentification aux entités requérantes - Risque de fichage	Les risques relevés ont été notés

Fait à Lomé, le 21 janvier 2020

Le Présidium

Coordonnateur du projet e-ID Togo



M. Sama ADOM

Chargé du programme WURI Togo de la Banque mondiale



M. Joachim BOKO

Secrétaire Général du Ministère des Postes, de l'Economie Numérique et des Innovations Technologiques



M. Tidjani KASSIME

Annexe 2 : Liste de participants a l'atelier de consultation des parties prenantes



ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET e-ID TOGO

LISTE DE PRESENCE

Date : 21 janvier 2020

Lieu : SANCTA MARIA

N°	NOM & PRENOMS	FONCTION/ INSTITUTION	MAIL	TEL
1	BADJALA T. Koudjo	RCOF des COB MIDBAS	badjalat@gmail.com	Badjala
2	DJAHLIN Teel A.	Assistante de Programmes COSESC	djahlin111@hotmail.fr	Djahlin
3	BABAKÉ Eyadwe	Information / MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ et de la P.G	spoyode@yahoo.fr	Babaké
4	KOLOU Essodina Charles	Journaliste FOCUS INFO	charleskolou@gmail.com	Kolou
5	CATARIA - A. Guam	Chargé de la Communication du CN5 - Togo	cataria.robert@gmail.com	Cataria

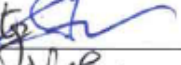
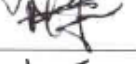
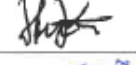
PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI) - PHASE 2 - P169594
TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

6	Nadia AMOUSSI	BM/Assistante	namou@worldbank.org	-
7	AKAKPO Adjia	ONG LA COLOMBE	macdombeg8@yahoo.fr Tel 90 01 44 94	
8	KABISSI EYASSAN	Conseiller Juridique UONGTO	kabissieyassan@gmail.com Tel : 99 67 58 16	
9	BOYADI Abayeh	DG - ARTDP	boyadi@artdp.tg 90040365	
10	ADANBOUNOU A. KOVI	MAIRE AGDE-NYINÉ	Yemcosctilo@yahoo.fr 90-09-38-03	
11	AGLO John	MAIRE ADETIKOPE	jaglo@f.pfer.org 90 12 41 36	
12	ZAMBA AKPE	Vice Président de CA WILDAR TOGO	ampezaamir@gmail.com 90 15 72 46 - 91 99 38 21	
13	MORTEY Ayas A. Mamoudji	Ecobank Togo / Chef Division M&A	mmortey@ecobank.com 99 99 83 27	
14	LAWANI Nassar	ONG ETD	90 79 02 21 etde@etd-ong.org	
15	BILA Zoueratou	CTOP/ACP	ctop03@yahoo.fr 90 83 88 76	
16	EGLE Koffi Nyademese	coordonnateur des programmes ONG FIADI - TSEVIÉ	asiadi@yahoo.fr 91 70 54 46	
17	MOUHA AYABA	Consultant 1 EMTS BT	mouha.ayaba@gmail.com	
18	Boko Gbetcho H.J	Banque mondiale / Spécialiste Principal protection sociale	gbtcho@worldbank.org	
19	KAZANDOU Esschana	Secrétaire Général préfecture Agzengui	jokazandou@yahoo.com 90 16 97 68	
20	AYIVON Marie-Josée	Radio Téphy		91586114

PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI) - PHASE 2 – P169594
TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

21	SALLAH Billy EKOUÉ	Télévision Togolaise (TV)	ekouessallah@gmail.com	91090426
22	KATCHI KARINGE	Télévision Togolaise	KatchiKaragat@gmail.com	32711346
23	BOTSOE KOMLA	TVT	30057886	
24	TEYI Komlan	Togo Presse	9019 8727 alkeyi22@yahoo.fr	
25	EDJARE Olivier	Togo Presse	90163332	
26	KELEOU Sandra	Diamondtech	92-92-53-73	
27	TOBINS Carls	CIO NAG	9026 38 54	
28	AMEKUNU Cudjoe D	RADIO PYRAMIDE (Tm)	93202900 cudjandk@gmail.com	
29	AKLASSOU ADELA	chiffre traditionnelle	30926903 akhalouis@gmail.com	
30	OZOU A. Freeman	chef Division Clientèle (Moor)	90902008 fozou2moor.tg	
31	DOVI-S. Gafaka Vitoire	chef Division Juridique Réglementation (Moor)	99990194 volori@moor.tg	
32	EGLE Yao. Modesti Landry	Responsable du service d'identification (Moor)	99990073 legle@moor.tg	
33	ISSA Lardelle Ennam	Assistante Technique à la GIZ/Probecol	920624820 lardellenssa@giz.de	
34	NUBUKPO Ayelen Ayfo	ayelen.nubukpo@giz.de Conseillère communication	70286614/92562833	
35	AKAKPOVI Lawan	MSPC/DFDN	yakakpovi@yahoo.fr 9011 16 72	

PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTEGRATION REGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI) - PHASE 2 – P169594
TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

36	CAPO Amah Vinyo	DATR / ARTAP	capo@artp.tg	
37	HOUNKPATI Pierre	CPP / FNFI	koffin.hounkpati@fnfi.tg	
38	MASSADA Marc-Maria	CROP	neriomassada@gmail.com	
39	YOUZON Lou Christian	Banque Mondiale	Lyuzon@worldbank.org	
40	ETIM Messanvi	MPENIT	messanvi.etim@numaique.gov.tg	
41	NAMESSI H. Akla-Esso	MPENIT	jinistes@numaique.gov.tg	
42	KPMGBE K. Jidydey	MPENIT	jinistes@numaique.gov.tg	
43	KOKOAYI Yves	MPENIT	presse@numaique.gov.tg	
44	OURO-AGORO AbdelG.	ARTP	abdelouro@artp.tg	
45	TABATI Pehemi	Juriste Juriste / ARTAP	ftabati@artp.tg	
46	HOMBE S. KAPECHINA	Protection Officer / UNICEF TOGO	hkapetchina@unicef.org	
47	COSSINE Benye	Unicef Chief Protection Officer	csosine@unicef.org	
48	EBEH A. Kodjo	ONG ANCE - TOGO	ebeh@ancetogo.org	
49	HUMADO Denise	Coalition Education Pour Tous (CENT/EPT)	humado.denise@denisidaphon.fr	
50	KUWONU Yaovi	ECAD LOHE	ykuwonu@ecad-int	

TOGO - PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Annexe 3 PHOTOS



Photo 1: Vue des participants à l'atelier de consultation des parties prenantes à Lomé



Photo 2: Vue des participants à l'atelier de consultation des parties prenantes à Lomé